



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud - Ville de Lausanne

ENSEMBLE VOCAL DE LAUSANNE

Une convention signée avec l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne

L'Ensemble Vocal de Lausanne (EVL) contribue au rayonnement culturel international du Canton et de la Ville. L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ont signé avec l'EVL une convention pluriannuelle pour les années 2017-2019, qui marque leur soutien à ce chœur professionnel de niveau international.

L'EVL offre depuis plus de 50 ans au public vaudois, mais également à l'étranger, des concerts et une production discographique de très grande qualité. Le chœur connaît un nouvel élan avec l'arrivée de son nouveau chef titulaire, Daniel Reuss. Sensibles au caractère unique de ce chœur, la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud ont souhaité confirmer leur soutien régulier et sur la durée aux activités de l'EVL, en signant avec la Fondation EVL une première convention de subventionnement de 3 ans. Les montants annuels, accordés dès 2017, à hauteur respectivement de 170'000 francs pour la Ville de Lausanne et de 120'000 francs pour l'Etat de Vaud, seront soumis à des conditions précises.

Il est attendu de l'EVL qu'il renforce et développe sa visibilité nationale et internationale, qu'il maintienne sa haute qualité musicale, son niveau d'excellence, le large répertoire acquis sous la direction de Michel Corboz ainsi que sa tradition de direction chorale valorisant principalement le répertoire d'oratorio. Il devra également mettre à disposition du directeur artistique des ressources administratives et financières suffisantes pour garantir la poursuite du travail musical qui fait de cet ensemble l'un des trois chœurs professionnels de Suisse.

Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, et Grégoire Junod, syndic de Lausanne, ont signé cette nouvelle convention en faveur de l'EVL pour les années 2017-2019 avec Dominique Creux, président de la Fondation Ensemble vocal de Lausanne, et son administratrice, Liën Bruge.

L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne se réjouissent du soutien que représente cette

convention à la création et la diffusion musicales professionnelles dans le canton. Ils relèvent le dynamisme de cet ensemble qui offre notamment à de jeunes chanteurs et musiciens professionnels l'opportunité d'exercer leur art, et ceci dans un contexte de haut niveau.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 juin 2017

Etat de Vaud, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 65 ; Ville de Lausanne, Grégoire Junod, syndic, 079 705 28 68 ; Fondation EVL, Liën Bruge, administratrice, 021 617 47 07 ou 079 869 66 13